

## OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ETALAGES ET TERRASSES

LIBELLE	2022	2023	% 2022/2023
<b>Étalages sur trottoirs</b>			
Étalages de moins de 5 m <sup>2</sup> d'occupations (porte-carte, machine à glaces, petits étalages...) - forfait	89.00	93.00	4.49
Étalages de plus de 5 m <sup>2</sup> d'occupation - prix au m <sup>2</sup>	25.00	26.00	4.00
Objets posés sur le domaine public	76.00	80.00	5.26
<b>Terrasses</b>			
Terrasses ouvertes et semi-ouvertes - droit fixe forfaitaire	38.00	40.00	5.26
Terrasses ouvertes et semi-ouvertes - prix au m <sup>2</sup>	21.00	22.00	4.76
Terrasses fermées - droit fixe forfaitaire	85.00	89.00	4.71
Terrasses fermées - prix au m <sup>2</sup> d'occupation	39.00	41.00	5.13

Faute de déclaration en mairie de l'occupation du domaine public, sur constat réalisé par les agents communaux, une pénalité sera appliquée au commerçant. Cette pénalité sera payable en sus du(des) tarif(s) normalement appliqué(s) et sera égale à 20 % du montant total dû.